Brissot

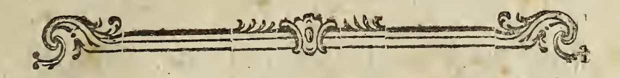
demasqué par Camille
Desmoulins

JEAN-PIERRE BRISSOT

Démasqué

PAR CAMILLE DESMOULINS.

Factus sum in proverbium....
Je suis devenu proverbe....
DAVID. *Psal.*



JEAN-PIERRE BRISSOT

Démasqué

PAR CAMILLE DESMOULINS.

Paris, ce 1 févr. l'an 3e, et non 4e. de notre ère, en dépit du décret Ramond.

J. P. Brissot,

Les lâches journalistes, qui m'ont attaqué depuis que j'ai quitté la carrière athlétique, n'oseroient le faire, si je tenois encore le ceste. Après les avoir tant de fois convaincus de mauvaise foi et d'incivisme, après les avoir fait pirouetter, comme Lycas, sous le fouet de la censure, je ne m'étonne pas qu'ils poursuivent de leurs cris le censeur, devenu émérite; mais si j'ai pris les invalides, je vais vous montrer que je ne suis pas encore hors de com-

bat. J'opposerai toujours le plus froid mépris aux injures des journalistes feuillans. Comment pourrois-je être jaloux des suffrages de journaux diffamés par les éloges de Dandré, Bailly, Lafayette, et de la pétition individuelle du directoire du département de Paris, etc. etc. Il me suffira de répondre à ces messieurs comme j'ai fait par la voie du journal de Gorsas et du vôtre : « que la haine, la jalousie et les
» ressentimens personnels, depuis si long-
» temps à l'affut, s'il n'échappe rien de
» ma plume dont ils me puissent faire rou-
» gir, désespèrent qu'elle cesse d'être ir-
» réprochable et incorruptible. J'écris en
» présence de mes ennemis, et je ne leur
» donnerai pas cette joie. Pour réponse aux
» vagues déclamations de mes détracteurs,
» je n'aurai jamais besoin que de les ren-
» voyer à l'ouvrage qu'ils calomnient, de
» leur faire le défi d'imprimer la page *si*
» *criminelle*, et de prendre pour juge entre
» eux et moi le public, le *juré* d'opinion.
» Mes concitoyens trouveront toujours
» dans mes écrits, le même cachet de pro-
» bité, de bonne-foi et de haine pour les

» oppresseurs couronnés, enherminés ou
» empanachés. Je serai toujours Camille
» Desmoulins ». Il suffit de cette réponse circulaire au Chroniqueur, Modérateur et consors. Leur réputation est faite. Mais vous, J. P. Brissot, vous méritez des égards, et je ne vous tiens pas quitte pour l'amendement, que vous avez inséré dans votre numéro du lendemain. Aussi bien le sous-amendement que vous y avez joint a-t-il conservé à votre feuille de la veille tout son venin: Il ne vous sert de rien de dire que la diatribe n'est pas de vous, qu'elle est avouée et signée *Gyrey Dupré*. Le maître est responsable des délits du domestique, et le régent de ceux qui sont sous la férule. Il est commode à un journaliste de prendre ainsi M. Gyrey en croupe pour couvrir son dos; mais je saute à la bride, parce que c'est vous qui la tenez, et qui m'avez lâché cette ruade. Il y a long-temps que j'ai remarqué cette malveillance pour moi. Avant d'éclater par des injures, elle transpiroit encore, il y a 15 jours, par un éloge perfide et des louanges amères, dans votre

second discours sur la guerre à la séance des Jacobins. Je vous avertis qu'on ne réussira pas à *brissotter* ma réputation : c'est moi qui vais vous arracher le masque; mais je ne veux point me fâcher, et vous rendre injures pour injures. Je vais vous dire seulement quelques vérités. Je suis bien aise de vous faire voir *que cet homme, qui ne se dit patriote que pour calomnier le patriotisme*, avoit ample matière à médire de votre patriotisme, que vous lui aviez quelque obligation de son silence, et qu'il eût été de votre sagesse de ne pas provoquer la verge de notre tribunal correctionnel.

Mais avant, pour ne pas paroître seulement récriminer, je dois commencer par purger votre accusation et répondre à votre paragraphe insolent et calomnieux. Je vous passe le mot *salir* les murailles. Mais dites-moi, J. P. Brissot, comment pouvez-vous qualifier la première partie de l'affiche, de *sophistique*. Qu'y fais-je autre chose que de citer mot à mot le texte de la loi. Quoi ! citer les décrets, c'est faire des *sophismes* ! — *Les juges ont fait leur devoir.* — Quoi ! est-ce que l'article 35 ne dit pas,

en cas d'appel le condamné gardera prison. Donc l'appel est suspensif de la peine ; donc l'accusé n'a pu être envoyé dans une maison de force ; mais seulement dans une maison d'arrêt. Quelle mauvaise foi insigne de prétendre que les juges *ont fait leur devoir*, et que ce n'est pas violer la loi d'envoyer un accusé au *Galbanum*. Où est votre logique, J. P. Brissot?—Mais le condamné est un *souteneur de tripots*.— D'abord c'est la question. Une consultation signée des plus célèbres jurisconsultes, le nie, et ensuite, fût-ce un souteneur de tripots, est-ce que la loi doit jamais être invoquée envain, même par le coupable, même *lorsqu'il est revêtu de la chemise rouge*, comme dit l'affiche.

A la place du roi, la nation a mis la loi, et elle a fort bien fait. Mais comment ne pas voir que si nous n'y prenons garde, la loi, dans le nouveau régime, ne sera qu'un vain simulacre, comme le roi dans l'ancien, avec cette différence que le roi n'avoit qu'une demi-douzaine de ministres qui disposoient de sa griffe ; au lieu que la loi a cinq à six mille ministres qui ne se

serviront pas moins arbitrairement de son nom, témoin le tribunal de la Police correctionnelle. Oh ! que nous sommes loin en cela des Anglois, et du respect religieux qu'ils ont pour les formes protectrices de la liberté individuelle ! Je ne sais quel citoyen avoit été dénoncé, il n'y a pas bien des années, au ministre, comme auteur d'un écrit prétendu criminel. Sur cette dénonciation, le ministre l'envoie en prison. Il est reconnu effectivement pour l'auteur, et condamné par le tribunal à deux ans de prison; mais par le même jugement, le ministre, pour l'y avoir envoyé prématurément et arbitrairement, est condamné envers lui à une réparation pécuniaire, immense, et telle qu'il est ruiné par l'énormité de l'amende. Comment vous, J. P. Brissot, qui citez si souvent les loix et la jurisprudence angloise, ne vous êtes-vous pas souvenu de cette cause célebre ? Comment, et depuis quand avez-vous pu faire un crime à un homme de loi, au conseil d'un accusé, de réclamer la loi en sa faveur ? Vous voyez d'abord que votre sortie, contre ma consultation en placard, contre

le

le *délibéré* de l'affiche, n'a pas le sens commun, et qu'il faut être bien aveuglé par la haine, pour appeller des sophismes la citation pure et simple des articles 35 et 61 du code correctionnel.

Je passe au *considérant* de mon affiche, à l'opinion politique que je me suis permis d'énoncer comme citoyen. Je voudrois bien savoir dans quelles phrases vous y découvrez une *invective abominable contre les mœurs*, *et une apologie scandaleuse des jeux de hasard*. J'atteste le lecteur impartial, si l'affiche ne respire pas d'un bout à l'autre le respect des mœurs et le mépris pour les mauvaises lieux, dont vous me faites le patron. J'ai dit que les contre-révolutionnaires vouloient s'aider de la *dépravation* comme de la religion, pour arriver à leurs fins ; qu'il leur étoit indifférent de nous susciter des ennemis dans les *tripots* ou dans les temples ; qu'à tous les abus, tous les crimes soulevés contre la révolution, on veut joindre l'accession de *tous les vices* pour grossir le nombre des ennemis de la liberté ; que dans leur repaire où, parfaitement neutres sur les af-

faires du temps, absorbés par la contemplation de la *rouge* et de la *noire*, les joueurs n'entendroient pas plus les 300 tambours de l'armée parisienne, qu'Archimède les cris de la prise de Syracuse, il sembloit qu'on voulut les enfumer et les forcer à prendre parti contre nous. J'ai dit que le code correctionnel me paroissoit avoir évidemment pour but de rendre le joug de la loi plus insupportable que celui du despotisme, que je ne pouvois prêter d'autre intention au monarchien Desmeuniers, en appliquant à nos mœurs de Sybaris les loix de Sparte. D'ailleurs le mot seul de police correctionnelle a, je ne sais quoi de monachal et de mal-sonnant à l'oreille d'une nation libre. Le censeur notoit les citoyens Romains; on ne *corrige* que des enfans ou des esclaves. J'ai dit que l'intérêt général étoit la base inébranlable de notre liberté. (*Heureusement*); car Paris, ai-je ajouté, n'est guères moins corrompu que Rome du tems de Jugurtha; cette vérité est incontestable, puisqu'un des plus grands symptômes de la corruption, c'est lorsqu'il ne s'élève point de grands caractères, lorsque toutes

les ames sont nivelées, sans physionomie, et comme des pièces de monnoie effacées par le frottement. Or tel est Paris, aussi stérile aujourd'hui que Rome étoit alors féconde en grands caractères; ce qui est encore très-heureux; car on peut s'en promettre un dénouement moins sanglant de nos discordes que celui des discordes de Marius et de Sylla.

J'ai dit qu'il falloit d'abord consolider notre liberté, et ajourner à un temps plus calme la régénération des mœurs; qu'en ce moment la politique commandoit de restreindre l'application de la loi contre les jeux au flagrant délit, que tel étoit d'ailleurs le vœu de la loi. Je pensois que certaines personnes, plus jalouses de se faire une grande réputation de patriotisme, que de cimenter notre liberté, vous notamment, M. Brissot, vous nous avez toujours perdus, en mettant trop tôt à l'ordre du jour des questions délicates, en tranchant dans le vif, et que déja vous eussiez fait la contre-révolution avec votre *patriotisme*, si la contre-révolution étoit possible. Dans toutes ces considérations politiques,

où voyez-vous *une invective abominable contre les mœurs, et une scandaleuse apologie des jeux de hasard.*

J'ai suffisamment convaincu votre paragraphe de faux, d'un bout à l'autre. Quant à la question sur les jeux de hasard, j'ai évité de la discuter au coin des rues, et je m'en suis tenu au texte de la loi et à des considérations politiques tirées des circonstances ; mais puisque vous provoquez l'examen du fond, quoiqu'aucun bénédictin ne vous ait jamais égalé en fécondité de volumes, je suis curieux de voir, Dom Brissot, votre dissertation pour prouver que le joueur doit être envoyé à Bicêtre.

Pour moi, persuadé que celui qui a dit, *si j'avois la main pleine de vérités, je me garderois bien de l'ouvrir*, a dit une sottise ; que l'arbre de la raison et de la vérité, ne sauroit porter de mauvais fruits, sûr de ne point m'égarer avec la boussole de la déclaration des droits. Je ne crains point d'aborder aucune de ses conséquences. Je le déclare donc, je conclus fermement, que puisqu'il est permis de risquer sa vie et même de se l'ôter, en un mot de faire

tout ce qui ne nuit qu'à soi, il doit être permis à plus forte raison de hasarder sa fortune. J'ai suivi jusqu'à-présent les principes de la déclaration des droits avec la meilleure foi du monde, c'est pour moi la loi et les Prophetes, c'est ma religion, c'est ma conscience; mais ne voyez-vous pas que si j'arrive à une conséquence nécessaire de ces principes, et que vous me fassiez rétrograder, dès-lors, cette conscience, que vous m'avez faite, m'abandonne; toute ma foi s'évanouit, cette nouvelle religion de la déclaration des droits est anéantie. En effet, si une de ces conséquences est fausse, pourquoi une autre seroit-elle plus vraie? si je réjete un de ces dogmes, pourquoi croirai-je les autres? dès-lors il n'y a plus rien de certain à mes yeux. Etre démocrate ou aristocrate, est une affaire d'opinion. Les législateurs, les corps administratifs, les tribunaux accommodent la déclaration des droits, comme un confesseur jésuite faisoit l'évangile, à tous leurs caprices; et la loi a des modes comme les habillemens.

Personne n'a plus d'aversion que moi,

pour les maisons de jeux. De toutes les passions, le joueur a la plus ridicule, sous le rapport de l'amusement; car *tout cet argent s'est perdu sans vous divertir*, comme disoit Madame de Sevigné; sous le rapport de l'intérêt, elle est la plus déplorable. Dussaulx a raison de tonner contre les académies et les tripots. Mais le joueur fût-il aussi odieux que Béverlay, tant qu'il ne fait tort qu'à lui-même, sa peine ne sauroit être que les remords et l'infâmie. Que sa femme obtienne divorce, à sa première demande. Que le bien de ses enfans soit soustrait à sa disposition. C'est au tribunal de famille, et non au tribunal correctionnel, qu'il appartient de prononcer contre le joueur. Mais je ne vois pas comment la loi peut le traiter plus sévèrement qu'un dissipateur dont le châtiment est l'interdiction, mais non pas Bicêtre.

Est-ce qu'on ne distinguera pas entre les vices et les crimes? la peine du vice, encore une fois, c'est le remords, une autre peine, c'est que le vice mène au crime dont le châtiment est Bicêtre ou l'échafaud, mais là, seulement ou le crime commence,

doit commencer la sévérité de la police, et puis tous les joueurs ne finissent pas par être fripons. Est-ce qu'on ne fera pas une distinction immense entre tel jeu et tel autre? y a-t-il plus monstrueuse contradiction que celle d'une nation qui, dans sa loterie, tient contre les citoyens une banque où elle a 20 chances contre une, et qui envoie à Bicêtre le citoyen qui tient la banque d'un jeu où les chances sont égales. Enfin, est-ce qu'on ne fera pas une distinction immense entre telle maison de jeu et telle autre? Qu'on sévisse, si l'on veut, contre les tripots, où l'escroquerie attire l'inexpérience, contre ces maisons ouvertes au public, et domicile commun de tous les fripons, où le magistrat est suffisamment appellé à entrer et à réclamer force à la loi par l'invitation générale à tous les passans; mais comment justifier la violation du domicile chez un citoyen qui n'a point appellé le ministre de la loi? Le mémoire à consulter du sieur Diturbide développe très-bien cette distinction. Avant de me charger, de me mêler de son procès, il m'est arrivé de mettre une fois les pieds dans une maison de jeu; j'y suis

allé pour mieux observer et ne pas m'embarquer étourdiment dans l'affaire. J'avoue qu'en pensant que tout ce cercle nombreux de citoyens, libres de tuer les temps à hazarder une partie de leur fortune, étoit dans le cas d'aller coucher aux galbanum, je n'aî pu comparer notre code Desmeuniers qu'au code de Dracon qui punissoit de mort l'oisiveté. La passion du jeu, dit J. J. fruit de l'avarice et de l'ennui, ne prend que dans un cœur vuide ; mais avons-nous donc un si grand nombre de citoyens dont la tête et le cœur soient pleins ? Combien y en a-t-il d'ailleurs pour qui le jeu est un commerce et une navigation ; à midi dit Steele, nous étions à 4000 sterlings, nous étions à trois heures, montés à 6000, et demi heure après descendus à 1000 ; à quatre heures il ne nous en restoit que 200, à cinq heures notre capital fut réduit à 50, à six il le fut à 5, et sur la premiere carte nous perdîmes notre dernier sol : voilà un naufrage. Mais quelle foule immense hazarde tous les jours, sur la mer, corps et biens, sans que la police correctionnelle donne un mandat d'amener !

Que

s'y rendirent en diligence ; et l'on ne peut pas trop donner d'éloges au zèle qu'ils mirent à arrêter le progrès de l'incendie, à contenir les prisonniers, et à maintenir le bon ordre.

On est encore incertain de savoir si cet accident est dû au hasard, ou à quelque dessein prémédité. On soupçonne seulement que le feu a été mis à l'appartement de l'abbé Bardy ; que de-là il s'est communiqué avec rapidité dans tous les combles du corps de bâtiment qui renfermoit les prisonniers pour dettes.

Je n'ai pas besoin de vous dire, messieurs, que MM. les officiers municipaux s'y sont rendus avec le plus grand empressement. C'étoit leur devoir ; ils l'ont rempli : mais ce que nous ne pouvons passer sous silence, c'est le zèle infatigable, c'est l'active prévoyance que M. le commandant-général de le garde nationale a déployés dans cette circonstance. Nous ne devons pas plus passer sous silence les services essentiels qu'a rendus, dans la même conjoncture, M. le directeur-général des pompes, ainsi que M. son adjoint. Nous devons encore vous instruire, messieurs, que nul bâtiment étranger à ceux de la Force n'a été atteint par les flammes ; et celui qui vous a dit que le feu avoit consumé des magasins remplis de sucre, a été induit en erreur.

A l'instant même où cet évènement fâcheux nous occupoit tout entier, on semoit, comme à plaisir, les bruits les plus alarmans ; on nous annonçoit que les mêmes désastres avoient lieu à la Conciergerie, au Châtelet, à Bicêtre, et M. le commandant-général

étoit obligé d'envoyer dans ces divers endroits, pour s'assurer de la vérité des faits, et de prendre toutes les précautions de prudence pour prévenir de semblables malheurs.

Ce qui étoit de plus réel, c'étoit un rassemblement au fauxbourg S. Marceau, autour d'un magasin rempli de sucre : M. le Maire de Paris, et M. le procureur-général-syndic du département s'y rendirent : ils trouvèrent un nombre assez considérable de citoyens et de citoyennes. Après quelques représentations, ils les engagèrent à choisir douze d'entr'eux pour s'expliquer sur les demandes qu'ils avoient à former ; ce qu'ils firent à l'instant.

Et ici, nous devons dire, pour l'honneur de ces citoyens, qu'ils commencèrent par nous déclarer qu'ils n'étoient point venus pour piller ; ils nous le répétèrent avec cette inquiétude de la probité, qui craignoit qu'on pût les en soupçonner.

Ils nous ajoutèrent que le sucre, que plusieurs autres denrées s'étoient subitement élevées à un prix que les pauvres ne pouvoient plus atteindre ; qu'il y avoit là-dessous des manœuvres coupables, et qu'il falloit absolument faire baisser ce prix.

Après leur avoir fait sentir que les troubles portés au commerce, loin de produire l'effet de diminuer les prix, ne pouvoient que les augmenter, nous leur dîmes qu'il n'étoit pas en notre pouvoir de taxer les marchandises ; que s'ils avoient des représentations à faire, la loi leur ouvroit un moyen paisible et digne d'hommes libres, celui de la pétition ; qu'ils pouvoient s'assembler tranquillement et dresser leurs griefs.

Ils se retirèrent bien pénétrés de cette vérité, et tout fut calme. Ils ne se firent point délivrer, ainsi qu'on vous l'a dit, du sucre à 22 s. la livre.

Le reste de la soirée se passa sans trouble : on transféra de l'hôtel de la Force, les prisonniers pour dettes à la maison de Ste. Pélagie, le tout dans le plus grand ordre.

Nous ne fûmes pas néanmoins sans inquiétude pour le lendemain Dimanche. Ce jour, dans des momens de fermentation, est ordinairement un des plus difficiles à passer. M. le commandant-général fit les dispositions les plus sages ; il distribua des forces dans les endroits qui paroissoient le plus menacés. Cette journée fut beaucoup plus paisible que nous ne pouvions l'espérer.

Il y eut néanmoins un épicier dans la rue du fauxbourg S. Denis, qui, intimidé par une grande affluence de monde rassemblé autour de sa boutique, distribua une certaine quantité de sucre à 24 et 26 s. la livre

Nous avions la consolation de voir que le lendemain tout seroit appaisé. Quel fut notre étonnement, quelle fut sur-tout notre inquiétude, lorsqu'entre 10 et 11 heures du matin, des lettres arrivèrent de toutes parts qui nous annoncèrent des grouppes et des rassemblemens nombreux dans différens quartiers. Un de ces rassemblemens se porta même à la mairie.

Il partit de la section des Gravilliers, et suivoit un cavalier d'ordonnance, porteur d'une lettre du commissaire de cette section. M. le maire se présenta à ces citoyens, et parvint assez aisément à leur faire entendre le langage de la raison et de la justice.

Il leur représenta que c'étoient les ennemis de la chose publique, qui cherchoient ainsi à occasionner un grand trouble, à opposer les citoyens aux citoyens, et sur-tout à mettre la garde nationale aux prises avec les habitans ; qu'il falloit éviter ce piège en se conduisant avec sagesse, et en recourant à la voie que la loi ouvroit à tous citoyens, celle de la pétition. Ils se retirèrent satisfaits, et promirent de porter la paix au milieu de ceux qui les avoient députés.

M. le commandant-général de la garde nationale arrivoit en même-temps qu'eux. Il fit part à M. le maire des avis multipliés qu'il avoit reçus de son côté : ils se concertèrent ensemble, et craignirent que la chose ne devînt plus sérieuse, et qu'on ne fût obligé d'avoir recours à de grandes mesures. M. le maire convoqua à l'instant et extraordinairement le corps municipal (plusieurs membres s'étoient déja rendus à leur poste) ; et il se rendit avec M. le commandant-général au directoire du département, dont les membres furent également convoqués. Là on discuta les différens partis qu'on pouvoit prendre, à raison des circonstances.

Deux heures entières se passèrent sans recevoir de nouvelles fâcheuses, et déja nous jouissions de la satisfaction de penser que le calme étoit rétabli ; mais bientôt plusieurs officiers de la garde nationale se présentèrent pour faire des récits affligeans.

On nous dit que les rassemblemens des rues Saint-Martin, du Cimetière-Saint-Nicolas, du Chapon, des Gravilliers, étoient considérables ; que des portes de

magasins avoient été enfoncées, des vîtres cassées, la garde nationale forcée; que le peuple tentoit de la désarmer, et qu'un commandant de bataillon avoit été pris au collet, et grièvement insulté.

Nous sentîmes alors qu'il n'y avoit pas un moment à perdre; que des officiers municipaux devoient se rendre à l'instant dans ces différens endroits, parler au nom de la loi, toujours puissante sur l'esprit des bons citoyens, et rappeler ceux qui étoient égarés. M. le maire, M. le substitut du procureur de la commune, et un autre officier municipal, partirent de l'hôtel-de-ville, accompagnés de quelques grenadiers et d'un certain nombre de cavaliers, et se portèrent dans toutes les rues dont nous venons de parler.

Ils entrèrent chez MM. Chol et Boscary; ils apperçurent des vîtres qui avoient été cassées; mais les magasins n'avoient point été pillés.

Les vîtres de la maison du sieur Blot avoient pareillement été cassées; mais on n'avoit non plus enlevé de marchandises.

Le magasin, rue des Gravilliers, cul-de-sac de Rome, étoit fermé. On nous dit que dans cet endroit il avoit été livré aux citoyens attroupés de la cassonnade à 10 s. la livre.

Lors de notre arrivée dans ces différens endroits, le peuple s'étoit déja écoulé, et nous n'avons rencontré qu'un petit nombre de curieux, dont les dispositions étoient rassurantes.

Dans notre marche, nous apprîmes avec plaisir qu'il n'y avoit également plus rien dans la rue des Lombards.

De retour à l'hôtel-de-ville, un officier vint prévenir Mr le commandant général qu'un rassemblement assez considérable étoit à la porte d'un épicier du fauxbourg Saint-Antoine, et M. le commandant y envoya à l'instant des forces.

Il établit aussi un certain nombre d'hommes pour passer la nuit dans chacune des maisons qui avoient été exposées à être forcées.

Le corps municipal, comme vous le voyez, messieurs, n'a négligé, dans cette circonstance difficile, aucun des moyens qui étoient en son pouvoir pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité, et il n'en négligera aucun. Il a arrêté que ses séances tiendroient *sans désemparer*, jusqu'à ce que le calme fût parfaitement rétabli : mais il sent en même-temps combien il seroit dangereux que l'on exagérât au-dehors les mouvemens qui viennent de l'agiter, et qui, il faut l'espérer, n'auront pas les suites fâcheuses que s'en promettent sans doute les ennemis de notre liberté et de notre bonheur.

C'est à vous, messieurs, qu'il appartient de peser dans votre sagesse ce que les momens où nous sommes exigent, de préparer ces grands moyens d'ordre et de tranquillité, d'assurer le salut de cette grande cité, à laquelle tient si essentiellement le salut de l'empire. Ce sera un nouveau bienfait dont la ville de Paris vous sera redevable. *Signé* PETION.

Le peuple, qui avoit entendu le langage de la franchise et de la loyauté dans la bouche de son premier magistrat, en a con-

firmé la sincérité par ses applaudissemens. Aussi, le président, dans la réponse qu'il a adressée à la municipalité, n'a-t-il pas négligé de lui dire qu'elle a la confiance du peuple, qu'elle la mérite, et que le corps législatif est très-satisfait de son zèle. La salle a retenti de nouveaux applaudissemens, lorsque la municipalité a été prendre séance parmi les représentans du peuple; et il a ensuite été décrété à l'unanimité, que son mémoire seroit inséré dans le procès-verbal, lequel feroit mention honorable du zèle que la municipalité et la garde nationale ont mis à soutenir l'ordre et la tranquillité publique.

On a fait ensuite lecture d'une lettre, que quelque scélérat avoit fabriquée pour compromettre la dignité du corps législatif. Elle étoit signée par un sieur Desmé, être chimérique, dont on fixoit le domicile rue de Popincourt. L'imposteur, en peignant sous les couleurs les plus noires, l'état de la colonie de Saint-Domingue, disoit avoir reçu de ses possessions incendiées 2 millions de sucre, 1 million de café, 100 milliers d'indigo, 250 milliers de coton; que ces mar-

chandises, valant actuellement 8 millions, en vaudront incessamment 15; qu'en conséquence, il déclaroit ne vouloir pas les vendre, et qu'il prioit l'Assemblée d'ordonner au maire de Paris de protéger sa propriété. L'Assemblée, qui ne pouvoit douter de la source d'où partoit cet insolent pamphlet (1), a passé à l'ordre du jour. La municipalité est alors sortie de la salle, et de vifs applaudissemens l'ont conduite jusqu'à l'extrêmité des corridors.

L'ordre du jour a appellé ensuite à la tribune, Monneron, pour y faire le rapport du comité de commerce sur les accaparemens. Son avis étoit qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer sur les moyens de les détruire. La discussion s'est engagée sur ce sujet; et, après d'assez longs débats, elle s'est terminée par renvoyer le tout aux comités réunis de commerce et de législation. Elle a été interrompue par une lettre de Boscary, négociant et membre du corps législatif, qui, à l'imitation des Dandré, des Lameth

(1) Cet infernal pamphlet sortoit de l'hôtel de Massiac.

et

des Marseillois, contre lesquels on sait qu'il a demandé à marcher, afin de tirer une vengeance exemplaire de la conquête de leurs bastilles ! et sa protestation contre la réunion des ordres, d'abord secrete, mais révélée ensuite par ses co-députés indignés de ses perfidies ! et les épaulettes, les habits bleus, le gouvernement militaire, introduit à Paris ! c'étoient peccadilles que cela. Et le fameux ordre, donné le 31 juillet aux 60 bataillons, 3 heures avant que Malouet eut fait passer son beau décret, contre la liberté de la presse, et sa fameuse lettre à d'Estaing, et sa profession de foi, qu'il étoit *royaliste*, (et ces fédérés qu'il prosternoit aux pieds du roi, qu'il précipitoit dans son idolâtrie,) vous, qui êtes si républicain, vous appelliez cela *des foiblesses !* Et sa persécution contre M. d'Orleans, son espionnage auprès de lui à Londres comme à Paris, et son plaisant refus de lui donner main-levée de la lettre de cachet qui le retenoit outre-mer ! Et sa persécution sourde ou déclarée contre Santerre, contre les vainqueurs de la Bastille, contre les soldats du Régiment du Roi,

ceux de Royal-Champagne, etc. etc. etc. ses liaisons, celles qu'il cachoit avec le Châtelet, Mirabeau, et celles qu'il ne cachoit pas avec Bouillé, Latour-Dupin, Montmorin, Chapelier, Dandré! ses relations, sa commensalité, sa fraternité avec des mouchards, des escrocs, des coupe-jarrets! sa clientelle des Pelletier, des Durosoy, des Royou! Ses sentinelles à la porte des Gauthier; tandis qu'il assiégeoit Marat avec du canon. Et cette forge, qui ne cessoit depuis 18 mois de vomir des libelles et des calomnies atroces contre M. d'Orléans, contre les Jacobins, contre tous les meilleurs patriotes, cette boutique de poisons et d'impostures, son attelier de charité pour une meute enragée par la faim, et qu'il lâchoit aux jambes des meilleurs citoyens! et ses tentatives de faire partir le roi le 5 octobre 1789, le 28 février, le 18 avril 1791, et l'affaire de Vincennes, celle de la Chapelle, le massacre de Nancy, vous appelliez tout cela *quelques foiblesses!*

C'est après cette longue série de crimes

que vous vous êtes écrié : *la démission de M. Lafayette est une vraie calamité.* Et vous ne seriez pas de la plus insigne mauvaise foi ! Vous ne seriez pas un traître ! vous seriez donc le plus stupide des hommes. Je ne ferai pas l'injure à mes lecteurs de m'appésantir davantage sur cette démission de M. Lafayette *si désastreuse*, et à laquelle le patriote Brissot a mis son *véto* suspensif, jusqu'après le massacre du Champ-de-Mars. Mais je ne saurois retenir une réflexion. Dans ce moment où Lafayette avoit donné sa démission, où une partie de la Capitale avoit demandé son expulsion, où des soldats avoient jetté leurs armes, et même les avoient tournés contre leur général, plutôt que d'obéir à ses ordres visiblement contre-révolutionaires et parricides ; qui peut douter que nous fussions parvenus à renverser l'idole, si vous vous fussiez joint à nous, pour sapper le piédestal déjà ébranlé de toutes parts ; si, aulieu de vous déshonorer à jamais, par cette Jérémiade sur la retraite du complice de Bouillé, vous aviez secondé nos efforts, pour déciller les yeux de tous ceux qui ne contre-

faisoient pas les aveugles ; si vous aviez expié deux ans de flagorneries, d'adulations, en vous réunissant enfin à Loustalot, à Robert, à l'Orateur du Peuple, à l'Ami du Peuple, à Carra, à Audouin, à moi, et à tous les écrivains vraiment patriotes. Qui peut croire que ces fragmens de légions parisiennes, qui se rendoient en procession chez Lafayette, ne voyant à leur tête que le Journal de la Cour et de la Ville, les Royou, les Duquesnoy, le Postillon par Calais, la Chronique de Paris, la Gazette Universelle, le Mouchard Étienne, n'eussent pas rougi de n'être précédés que de semblables héraults, de tels connoisseurs en patriotisme, et qu'un grand nombre eût si fort pressé Lafayette de se faire une feinte violence, et de reprendre ses épaulettes. C'est vous Brissot, qui en vous faisant le paranymphe de ces cohortes égarées, c'est vous qui avec vos cheveux plats, votre tête ronde (1), et toujours collé sur l'immense cornet, d'où vous versez des flots d'encre dans le public, et volumes sur volumes ; c'est vous, qui couvrant Lafayette de votre caution, de votre responsabilité,

de la réputation dont vous environnoit une vie si laborieuse, l'austérité de vos principes et votre puritanisme, c'est vous qui avez fourni un prétexte à ses satellites de le redemander à grands cris ; c'est vous qui, lorsque l'éclat éblouissant de la vérité pénétroit de tous côtés dans les yeux les plus fermés jusqu'alors à sa lumière, avez rattaché et épaissi sur ceux de la Garde Parisienne, le bandeau que la crédulité n'y pouvoit plus soutenir. » C'est toi, disoit Cicéron à Antoine qui, en t'opposant à la démission que le sénat demandoit à César, et que César offroit, pourvû que Pompée désarmât ; c'est toi qui, apposant ton *veto* comme tribun du peuple à cette démission, as été la cause de tous nos désastres ; vous pleurez Romains la perte de trois armées, c'est le *veto* d'Antoine à la démission de César qui les a détruites ; vous pleurez la mort des plus grands personnages de la république, c'est le *veto* d'Antoine qui les a fait périr ; vous pleurez l'avilissement du sénat, c'est le *veto* d'Antoine qui l'a jetté dans cet excès d'abaissement ; en un mot, tout ce que vous avez éprouvé de maux, vous les devez à cette

opposition fatale d'Antoine à la démission de César». Et nous, nous pouvons dire ici avec non moins de vérité à Brissot, c'est à votre opposition à la démission du dictateur Lafayette, que nous devons tous les maux que nous avons essuyés depuis, et qui sont prêts encore à fondre sur nous; oui, c'est votre caution; ce sont vos louanges serviles ou venales, (que m'en fait le motif), qui ont séduit un grand nombre de bons citoyens, et qui ont replacé Lafayette à la tête de la force publique, Si, à peine rentré en place, il a chassé si arbitrairement, si ignominieusement les grenadiers de l'Oratoire, si l'Assemblée Nationale a été avilie, si cette révision déplorable s'est opérée au milieu de ses bayonnettes, si elle s'est terminée par égorger nos frères, si le champ sacré de la fédération a été souillé, si l'autel de la patrie s'est teint du sang le plus pur, c'est à vous qu'il faut nous en prendre, c'est à vous que les pères doivent redemander leurs enfans, les femmes leurs époux; à vous qui, lorsque l'assassin abdiquoit, deux mois auparavant, vous vous prosterniez à

ses pieds avec plus de bassesse qu'Antoine aux pieds de César qui, du moins, étoit un grand homme; et le conjuriez comme un sauveur, comme l'homme unique, et par des louanges idolâtres, de reprendre la dictature. Voilà l'homme qui prend pour devise, *integer vitae scelerisque purus !* Voilà l'homme qui, après avoir décrié sourdement Robespierre, Danton et les meilleurs citoyens, s'écrie : *et moi aussi, je suis pur !* Voilà le citoyen irréprochable qui dit, en parlant de moi, *cet homme ne se dit donc patriote, que pour calomnier le patriotisme*; tandis que je retenois ces vérités dans mon sein, dans la crainte de nuire à la cause du patriotisme; tandis que je dédaignois de médire de Brissot; tandis que lui, Brissot, selon toutes les vraisemblances est un tartuffe, qui n'a pris le manteau de Zenon, les cheveux plats et la longue barbe, qui n'a affiché le rigorisme et l'inflexibilité de principes, que pour mieux servir le tyran; en imposer aux imbécilles, en se rangeant auprès de lui dans les momens désespérés, comme le jour de la démission de Lafayette.

Et en effet, s'il y avoit dans Brissot la moindre étincelle de patriotisme, s'il étoit autre chose qu'un vil hypocrite; s'il étoit vrai qu'il eût été trompé par Lafayette, Lafayette auroit-il un ennemi plus acharné que Brissot? est-ce que ce journaliste venant à penser, que c'est sa garantie, que ce sont ses louanges qui ont fasciné les yeux sur Lafayette, poursuivi par les remords d'avoir trompé ses concitoyens, n'eût pas poursuivi sans cesse leur meurtrier? ne se seroit-il pas attaché à ses pas comme les furies à celles des parricides! ne lui auroit-il pas crié sans cesse, comme j'ai crié moi-même, avec mille fois moins de sujet, à Mirabeau et aux Lameth : rendez-moi mes louanges dont vous étiez indignes! rendez-moi la confiance publique dont je vous ai environné! Au-lieu de cela, voyez avec quels ménagemens il a toujours parlé de Lafayette. S'il l'a quelquefois improuvé, on a vu que c'étoit légèrement, de concert avec lui, pour le mieux servir, et comme ces Crispins qui battent dans la comedie leur maître, déguisé en valet, pour mieux tromper un Orgon imbécille, et faire réussir

sir une intrigue. Voyez, par exemple, dans le dernier discours de Brissot aux Jacobins, comme il ménage encore Lafayette.

« Avant la *Saint-Barthelemy* du Champ-
» de-Mars, dit-il, je voyois Lafayette une
» fois tous les mois, c'étoit *pour soutenir*
» *en lui quelque souffle de liberté.* Il m'a
» trompé, depuis je ne l'ai point revu. Il
» m'est étranger. Il me le sera toujours. —
» Quand il s'est retiré, pourquoi aurois-je
» eu l'*inhumanité* de le poursuivre dans la
» solitude. Il est nommé général, je ne
» fais qu'un vœu, c'est qu'il efface les
» taches de sa vie; il est vrai, j'avoue cette
» faute, je n'ai pas envoyé dans son camp
» des brochures contre lui, je n'excite
» point ses soldats à la désobéissance. Je ne
» les arme point de poignards ».

Tartuffe, en cet endroit, se démasque bien lui-même. Je ne relève point ce mot, *il m'a trompé.* D'abord, après l'énumération des crimes que j'ai retracés, il falloit être le plus stupide des hommes, comme je l'ai dit, pour se laisser tromper; mais Brissot nous fournit ici, sans y penser, la preuve qu'il n'étoit point trompé

par Lafayette sur son compte ; mais que c'étoit lui-même qui trompoit ses concitoyens. « Je le voyois, dit-il, pour soutenir en lui quelque souffle de liberté ». Si tu voyois que la liberté étoit expirante dans son cœur, pourquoi donc nous disois-tu que sa démission étoit une *calamité*? Traître ! pourquoi trompois-tu la nation? Pourquoi remettois-tu sa destinée entre des mains si incertaines? Je n'ai besoin que de tes écrits pour te confondre. Quoi ! cet homme n'avoit plus qu'un souffle de patriotisme, et tu jurois que lui seul pouvoit nous sauver! Vil imposteur ! Et tu te dis patriote !

Après la St.-Barthelemy du Champ de Mars, ajoutes-tu, j'ai rompu avec lui. Non tu n'as pas rompu avec lui. Après cette affaire du Champ de Mars, qui n'étoit qu'une *foiblesse* de plus, comme l'affaire de Nancy, celle de la Chapelle, et tant d'autres; la preuve que tu es encore un de ses suppôts, je la tire de cet endroit même, et elle saute aux yeux de tout lecteur tant soit peu attentif. En effet, tu es forcé d'appeller l'affaire du 17 une *Saint-*

Barthelemy, et tu dis froidement, j'ai rompu avec le massacreur: il m'est étranger, il le sera toujours. Il est nommé général, je me garde bien d'inspirer de la défiance à ses soldats. C'est donc un crime à Robespierre, à Antoine, à Billaud et à moi d'avoir appellé la défiance sur un traître que toi-même avoues être l'auteur d'une S.-Barthelemy? Grands dieux! des ménagemens, de l'humanité, de la confiance pour Charles IX, pour Catherine de Médicis! Peut-on être plus étranger à l'amour de la patrie et à l'humanité, que cet hypocrite qui croit être quitte envers la patrie, en disant que le bourreau de ses freres lui sera toujours *étranger*. Mais c'est une discussion déja trop longue sur Brissot, considéré dans ses rapports avec la Fayette. L'examen de ses opinions politiques achevera de donner la mesure de son patriotisme, de faire apprécier les services éclatans qu'il a rendus à la liberté et à la révolution.

C'est un beau sentimen t, et digne d'un *Lascasas*, d'embrasser tout le genre humain dans ses affections c'est une grande

idée, et digne d'un Alexandre en philantropie, de vouloir affranchir à la fois tous les peuples et toutes les castes; mais ce vœu ne peut-être que le second, dans un révolutionnaire, politique et non avanturier; qui médite, non pour sa gloire, ce qui frappe l'imagination, mais pour le bonheur de ses concitoyens, ce qui est faisable; qui reporte ses regards sur les siècles passés, qui considère que la liberté a été le partage de bien peu de peuples, que, dans ce petit nombre, chez la plupart, elle n'a fait que poser le pied et fuir pour jamais, qu'elle a semblé jusqu'ici se plaire sur des rochers et dans de petits états, et qui la voit s'établir à ses côtés, au milieu de 25 millions d'hommes, et dans un climat si beau que la France. Certes, le premier vœu, l'unique vœu d'abord, de ce citoyen, doit être de l'y retenir et de l'y fixer avant tout, et non de tarvailler à grossir sans cesse le nombre de ses ennemis. Je demande maintenant s'il y a quelqu'un qui se soit appliqué aussi constamment que Brissot à accroître le nombre des ennemis de la révolution.

Qu'on jette avec moi un coup d'œil sur ses principales opinions politiques, celles auxquelles il s'est acharné, et j'interpelle la bonne-foi de prononcer, si toutes les apparences ne sont pas contre la pureté de ses intentions, et si cet écrivain aussi médiocre qu'infatigable, et dans les mille et un écrits duquel vous ne trouvez pas un seul trait qui parte du cœur, et qui n'ait pu sortir aussi bien des lèvres d'un charlatan, si ce Scudéri politique ne semble pas visiblement avoir été accrédité par un parti, qui avoit besoin de l'envoyer aux Jacobins et à l'As. nat. et de lui faire un trousseau de réputation, pour y jouer le rôle qui convenoit à ses vues. Je demande si on ne diroit pas qu'il a été aposté aux Jacobins, pour susciter de toutes parts des ennemis à la liberté, pour soulever contre la société ses plus fermes soutiens, pour décrier ceux qu'il ne pouvoit séparer d'elle, et qui sacrifieront toujours leurs ressentimens personnels au bien public, pour fournir aux ennemis de la société des armes et des prétextes contr'elle, pour avancer toutes les privations de la liberté

à une génération qui ne pouvoit pas connoître encore les douceurs qui les compensent, et qu'on lui retardoit, pour lui faire regretter les oignons d'Egypte, enfin pour faire avorter la liberté de l'univers par un empressement insensé d'en faire accoucher la France avant terme. Je demande si, pour réussir, *Sinon* eût pu mieux s'y prendre?

Ainsi, par exemple, lorsque les villes maritimes, toujours plus indépendantes que les autres, comme si, placées à l'extrêmité entre les royaumes qui ont un maître et des limites, et la mer, qui n'a ni roi, ni frontières, elles participoient de l'indépendance des flots qui baignent leurs murs; lors, dis-je, que nos villes maritimes étoient atachées plus encore à la liberté et à une révolution qui s'étoit faite en faveur du commerce et de la classe laborieuse, aux dépens de la classe paresseuse et privilégiée ; étoit-il d'une bonne politique à J. P. Brissot de refroidir l'ardeur de leur patriotisme, de mécontenter ceux-là mêmes pour qui la révolution avoit mécontenté tant de monde, de mettre avec opiniâtreté à l'ordre du jour des questions sur lesquelles, sans doute, il étoit

impossible de nier qu'il n'eût raison, mais que l'intérêt de la liberté elle-même lui faisoit un devoir d'ajourner à des temps plus calmes, les questions d'état des hommes de couleur et des noirs? Je sais quelle part a eu le pouvoir exécutif et l'Espagne, et la contre-révolution aux incendies, aux massacres et aux dévastations de Saint-Domingue ; mais n'est-ce pas Brissot qui a le premier incendié ces belles contrées? Oui, Brissot, il vous est impossible de le nier ; car, nous vous avions prédit ces maux avant qu'ils arrivassent; nous vous avions demandé si vous ne trembliez pas de l'affreuse responsabilité dont vous chargeoit votre précipitation. Nous vous avions montré les flammes du Port-au-Prince et du Cap, et vous ne pouvez prétexter cause d'ignorance. Oui, si tant d'habitations sont réduites en cendres, si on a éventré les femmes, si un enfant, porté au bout d'une pique, a servi d'étendard aux noirs, si les noirs eux-mêmes ont péri par milliers, c'est toi, misérable! qui a été la première cause de tant de maux! Aurois-tu fait autrement, si tu avois été d'intelligence avec Coblentz et le

comité Autrichien ? Coblentz nous ont-t-ils fait autant de mal que ton patriotisme ? Crois-tu que J. J. Rousseau, qui te valoit bien en patriotisme, calculant ces maux inévitables, n'eût pas sejourné à un autre temps la question des noirs, lui qui disoit, « que la liberté étoit achetée trop cher avec » le sang d'un seul homme ». Ne trouvois-tu donc pas autour de toi assez de sujets pour exercer ta sensibilité, muette sur les victimes de Lafayette, et qui se portoit toute au-delà des mers ? Qui ne voit que tu pleurois sur les noirs, pour te dispenser de gémir sur les gardes Françoises, Châteauvieux et tant d'autres ; pareil à ce Mirabeau le fils, qui se passionnoit le lendemain pour les noirs, afin de se faire pardonner ses décrets liberticides de la veille ; et à ce Mirabeau le père, qui se faisoit l'*ami des hommes*, pour se dispenser d'être l'ami de sa femme et de ses enfans, et se faire pardonner 57 lettres-de-cachet contre sa famille.

Etoit-il encore d'une bonne politique de poursuivre avec tant d'acharnement Barnave et les Lameth, de les forcer presque à

se

se jetter dans le parti de la Cour, dans le temps qu'ils soutenoient presque seuls la société des Jacobins contre tant d'ennemis, et lorsque la société leur devoit tout ? Je sais qu'ils n'avoient pour guide que leur ambition, qu'ils vouloient gouverner et qu'ils se servoient de la société comme d'un marche-pied pour monter au ministère ; mais ils nous défendoient contre les satellites de Lafayette et contre le comité Autrichien ; le massacre du Champ-de-Mars, la révision n'eut point eu lieu. Que m'importe qu'ils voulussent être ministres ! cela ne pouvoit importer qu'à d'autres ambitieux qui spéculoient pour eux-mêmes, ou pour leurs amis, sur le ministère, et qui le trouvoient sur leur chemin ; le citoyen passionné pour la liberté, se sert de tous les instrumens pour la consolider ; il se sert de la tête d'Al xandre Lameth, et de la langue de Barnave, comme un dévot curé fait sa vierge de Saint-Sulpice avec des pots de chambre.

Etoit-ce encore d'une bonne politique, lorsque la France avoit été décrétée une monarchie, lorsque le nom de république

effarouchoit les 9 dixièmes de la nation, lorsque ceux qui passoient pour les plus fougueux démocrates, Loustalot, Robespierre, Carra, Freron, Danton, moi, Marat lui-même s'étoient interdit de prononcer ce mot, étoit-il d'une bonne politique à vous Brissot, d'affecter de vous parer du nom de républicain, de timbrer toutes vos feuilles de ce mot république, de faire croire que telle étoit l'opinion des Jacobins, et d'autoriser les calomni es et la haine de tous ses ennemis? Etoit-il d'une saine politique, sur-tout peu de jours avant l'affaire du Champ du-Mars, de vous montrer avec ce Duchâtelet aide-de-camp de Bouillé, dans ce fameux Journal intitulé le *Républicain*, d'annoncer avec tant d'emphase ce journal qui ne parut que quelques jours, et qui sembla n'avoir été enfanté que pour exciter des troubles, pour préparer le rassemblement des patriotes égarés, pour les rabatre comme un gibier dans le Champ-de-Mars, sous les sabres et les fusils des cannibales en écharpes. Comment vous qui voyiez alors Lafayette, qui de votre aveu ne lui trouviez plus qu'un souffle de patrio-

tisme, je dis plus, vous qui le saviez haletant de la soif du sang des républicains ; car vous ne ferez croire à personne que, lorsque de loin vous sondiez si bien le cœur de Barnave, vous n'ayez pu lire de si près dans celui de Lafayette ; comment se trouve-t-il que ce soit vous, qui ayez rédigé cette fameuse pétition du Champ-de-Mars ? que penser, lorsqu'on vient à réfléchir, que nous tous poursuivis pour cause de républicanisme, et comme signataires de cette pétition, nous étions décrétés et obligés de fuir, tandis que vous rédacteur de la pétition, vous, le coriphée des républicains, et qui seul preniez ce titre depuis six mois, qui sembliez avoir pris des traîtres une permission de l'afficher, vous vous promeniez tranquillement dans Paris ?

Enfin, lorsque nous ne pouvons nous dissimuler, qu'à la différence des révolutions du 15ᵉ. siecle, qui tiroient leur force de la vertu, et avoient leurs racines dans la conscience ; à la différence de ces révolutions que le protestantisme opéroit dans l'Angleterre et dans tout le Nord, plutôt des réformes religieuses que civiles,

et soutenues par le fanatisme et par les espérances d'une autre vie, notre révolution, purement politique, n'a ses racines que dans l'égoïsme, et dans les amours-propres de chacun, de la combinaison desquels, s'est composé l'intérêt général ; dans une telle révolution, étoit-il d'une bonne politique, quand le clergé et la noblesse, l'orgueil et l'oisiveté, tous les abus et tous les privilèges, étoient déjà soulevés contre elle, quand on avoit soulevé une partie du commerce par la ruine de la plus florissante de nos colonies, de chercher encore à cette révolution, des ennemis dans toutes les passions ; d'effaroucher la corruption ; de pousser la sévérité contre les joueurs, jusqu'à violer la loi même ; de prêcher la réforme, par l'envoi de 700 personnes en 15 jours à Bicêtre ou à l'Hôpital ; de sévir contre les vices, avant que l'éducation nous ait donné des mœurs et des vertus, et de retirer les oignons d'Egypte, avant d'avoir fait pleuvoir la manne. Croyez-vous avoir consolé le peuple du renchérissement du sucre, par un sermon sur la superfluité du sucre, et ne voyez-vous

pas qu'il n'y a que le prêtre, et celui qui promet aux hommes le ciel, et les jouissances d'une autre vie, qui ait le droit de leur faire supporter, sans se plaindre, les privations de celle ci ? (2)

Si je passe à l'examen des services de Brissot, depuis qu'il est à l'Assemblée Nationale, qu'a-t-il fait pour la nation, qui réponde à cette grande attente qu'il avoit excitée ? *Il a allumé de la paille*, répondoit à cette question M. de Lauragais ; il n'a paru se donner de mouvemens, que pour faire déclarer la guerre offensive. Il a parlé au moins 8 heures sur cette question, tant aux Jacobins, qu'à l'Assemblée Nationale. MM. Billaud de Varenne, Machenaud, Robespierre, Doppet et moi, avons discuté dans des discours irréfutables, s'il étoit d'une bonne politique, de prendre ce moment pour rompre les traités, guerroyer avec toutes les puissances, et *municipaliser* l'Europe. Brissot et Rœderer ont été vaincus en raison et en éloquence, comme l'a dit Danton. Le talent de Robespierre s'est élevé en cette occasion à une hauteur désespérante pour les ennemis de la liberté,

il a été sublime, il a arraché des larmes, il a levé un coin du masque que je viens d'arracher. La cabale déjouée, impuissante contre Robespierre s'est tournée contre moi, qui n'ai cessé de le montrer depuis 3 ans à mes concitoyens comme un Caton, et qui le montrois alors comme un Démosthène.

Le vrai patriote Rœderer, ci-devant 89, quand les Lameth étoient Jacobins, et qui n'est revenu aux Jacobins que quand les Lameth se sont fait Feuillans, en sorte qu'il a moins paru rechercher la société des amis de la Constitution, que fuir celle des Lameth; Rœderer, bien connu pour ne haïr pas moins Robespierre que les Lameth; ce vrai patriote, qui n'a point encore installé les jurés, et qui, placé par nous électeurs au milieu du directoire de Paris, pour surveiller ses anciens camarades de 89, n'a pas encore eu l'occasion de révéler le plus léger trait d'incivisme de ce directoire, *vrai patriote aussi;* le vrai patriote Rœderer, qu'il suffit de voir pour regarder cette tête comme la meilleure étude que la nature ait montrée aux peintres pour dessiner la haine, la jalousie et

la méchanceté ; ce vrai patriote ne m'a point pardonné, lui et sa cabale, d'aimer Robespierre, mon ami de collége, vénérable, grand à mes yeux, quoiqu'on ait dit qu'il n'y avoit point de grand homme pour son valet-de-chambre, ni pour son camarade de collége et le témoin de sa jeunesse. Il ne cesse depuis un mois de calomnier tout bas, le pseudo-patriote, Camille Desmoulins. La société des Jacobins se souvient qu'instruit de l'atroce calomnie, qu'il alloit chuchotant contre moi, que je lui avois offert les faveurs de ma plume, et le voyant à la tribune, je le sommai, il y a trois semaines, de publier hautement ce qu'il colportoit à l'oreille de tout le monde. Le conseiller au Parlement de Metz, Rœderer, fier d'avoir emporté la place de procureur-syndic snr Dandré, le conseiller d'Aix, répondit avec dignité qu'il ne venoit pas entretenir la société de si minces objets, que lorsqu'il auroit à m'accuser, il commenceroit à m'en prévenir par une lettre. Cependant il a continué à semer lâchement dans l'ombre, le grain de la calomnie.

Aujourd'hui qu'il croit que ce grain est

levé assez pour étouffer ma réputation, il me fait attaquer par les journaux. Un feuillant, le Sr. Millin, valet de plume de Bailli, Lafayette, et du directoire de Paris, a inséré cette phrase dans la Chronique de Paris, dont il est un des honorables rédacteurs.

» Que Camille Desmoulins, audacieux souteneur de tripots, soit rayé de la liste des jacobins, que le vrai patriote Rœderer soit invité à lire les notes qu'il a recueillies sur cet homme qui s'est vendu à tout le monde, et n'a été acheté par personne. Elles sont vraiment curieuses, et pourront éclairer la société sur tous les agens de la coalition ».

J'ai écrit au rédacteur : « M. Millin, j'ai répondu à M. Brissot par un écrit, on répond à vous par un huissier. Je rends plainte contre vous, si demain vous n'insérez dans votre journal, que je somme M. Rœderer de publier les notes curieuses qu'il a recueillies sur moi ».

Signé, CAMILLE DESMOULINS.

L'honnête chroniqueur n'a point inséré cette lettre, et M. Rœderer n'a point désa-

vοué

voué l'article. Je vais poursuivre M. Millin au criminel. Déja le commissaire de police a reçu ma plainte. J'attends les preuves du rédacteur ou de son souffleur Rœderer, que je me suis vendu à tout le monde, moi dont la plume a été recherchée tour-à-tour par Lafayette, Mirabeau, les Lameth, dans un tems où ils disposoient des places et de la fortune publique, et où j'étois dépendant des besoins. Il m'étoit difficile de ne pas soupçonner que c'étoit Lafayette qui, à l'expiration de mon traité avec Garnery, m'avoit envoyé quelqu'un mettre l'enchère sur les offres de celui-ci, que c'étoit lui qui me donnoit 10000 l. par an, que c'étoit le bailleur de fonds et que j'avois l'honneur d'avoir pour entrepreneur de mon journal, le héros des deux mondes. (3) Voyez si je me suis vendu à Lafayette, s'il a eu un censeur plus sévère que moi.

Mirabeau m'avoit fait habiter avec lui sous le même toît à Versailles. Il me flattoit par son estime. Il me touchoit par son amitié. Il me maîtrisoit par son génie et ses grandes qualités. Je l'aimois avec idolatrie. Ses amis savoient combien il redou-

toit ma censure qui éloit lue de Marseille, et qui le seroit de la postérité. On sait que, plus d'une fois, il envoya son secrétaire à une campagne éloignée de deux lieues, me conjurer de retrancher une page, de faire ce sacrifice à l'amitié, à ses grands services, à l'espérance de ceux qu'il pouvoit rendre encore. Dites si je me suis vendu à Mirabeau. Je ne savois pas que des traîtres, à une distance si immense de lui pour les talens, bientôt nouveaux parvenus à la tribune, nous conduiroient avec plus de perfidie à la ruine de la liberté, et me réduiroient à demander pardon à sa grande ombre, et à regretter tous les jours les ressources pour la France dans son génie, et pour la liberté dans son amour de la gloire.

Les Lameth, sachant bien que j'étois incorruptible, avoient employé le seul moyen de corruption, possible avec moi, celui de me jurer qu'ils ne se sépareroient jamais des Jacobins, qu'ils porteroient leur tête sur l'échafaud pour la cause de la liberté. Voilà la séduction dont ils ont usé avec moi. Voilà les espérances qu'ils ont fait briller à mes yeux. Lorsque Lafayette, en vous

lâchant à leurs jambes, et la Cour, en les faisant injurier aux Jacobins, les a comme forcés à se réunir à elle et à Lafayette, lorsqu'ils ont ouvertement trahi les intérêts de la nation; dites si je leur ai été vendu, s'ils ont eu de plus ardens ennemis que moi? Tel est, tel sera toujours le *pseudo-patriote Camille Desmoulins, qui s'est vendu à tout le monde, et n'a été acheté de personne.* Si j'avois voulu me vendre, si ma conscience avoit été sur la place, à qui fera-t-on croire que le Journaliste des *Révolutions de France et de Brabant* eût manqué d'acheteurs. Lui, à qui il est venu les témoignages les plus flatteurs, et des hommages du fond de l'Asie et de l'Amérique. J'ai parlé dans mon numéro 31 de l'épreuve la plus rude à laquelle puisse être mise la fragilité humaine. Je défiai alors, en justice et devant le Châtelet, où j'étois traduit, un député que je ne nommois pas, mais qui m'entendoit, et Mirabeau que je nommois; de nier leurs sollicitations et leurs offres de corruption. le défi ne fut point relevé et l'affaire en resta-là. Depuis, comme j'ai encore été circonvenu! Comme on avoit pris la peine

d'épier mes passions et d'étudier l'endroit foible ! Je n'ai pas succombé, et je n'en fais pas même vanité. Est-ce qu'il m'étoit possible de varier, à peine d'être le dernier des hommes ? Est-ce que je pouvois changer de langage, à peine de me mettre sur le corps 50 pieds de fumier ? mais que je doive à la vertu ou à la crainte de l'infamie mon incorruptibilité, elle n'en est pas moins incontestable. On cite les fotrunes immenses qu'ont faites les principaux acteurs de la révolution, les terres, les hôtels, les châteaux qu'ils ont achetés ; on sait les places auxquelles ils se sont poussés. Dans les grands débordemens de la révolution, je défie qu'on puisse dire que mon champ se soit arrondi de la moindre alluvion, et aggrandi d'une pouce de terre. A l'époque de l'expiration de mon bail avec la personne qui avoit rétrocédé à M. Caillard, et que jai toujours regardée comme le *prête-nom de Lafayette* ; au N°.78, ayant voulu le continuer à mes frais, bien loin de m'enrichir, à dire la vérité, je dépensai près de 3000 liv. en 8 Nos. ce qui, comme je n'ai que 4000 l. de rentes, m'a mis dans l'impuissance de tenir plus long-tems la cam-

pagne contre nos ennemis de toute espèce. Sollicité depuis, par une foule de patriotes, et engagé, par M. Rœderer lui-même, à reprendre mon journal, j'eus avec lui un entretien particulier, qui a servi de prétexte à ses calomnies. Je pourrois fermer la bouche par un seul mot, à M. Rœderer: Je n'aurois qu'à nier cet entretien, ces confidences qu'il dit que je lui ai faites; mais ma franchise me défendra toujours mieux que le mensonge; car ce caractère de franchise qu'on me connoît, ne vient que de ce que je n'ai pas besoin de mentir. Que ne publiez-vous, M. Rœderer, comme je vous en ai sommé il y a trois semaines à la tribune des Jacobins, cet entretien tel que je l'ai eu, et on n'y verra qu'un trait de plus de patriotisme de ma part et la meilleure preuve de mon incorruptibilité. Pourquoi cet acharnement à me ravir l'estime de mes concitoyens, le seul bien que j'ai gagné à la révolution, le témoignage de mon incorruptilité? Je ne suis sur le chemin de l'ambition de personne. Je n'envie point aux héros de la révolution, leur fortune, leur avancement, votre chaise curule, qu'on diroit qui endort le patriote, comme le fauteuil d'académicien assoupissoit les auteurs. C'est ma fortune, de ne m'être point enrichi dans la révolution. Voilà ce qui atteste ma bonne foi; voilà mes honneurs, ma place, de n'être point arrivé aux places et aux honneurs. J'ai pris le premier la cocarde, j'ai com-

battu 3 ans pour la liberté publique, j'ai écrit 7 gros volumes révolutionnaires. Dans ces trois mille pages rapidement écrites, périodiques et obligées, je défie mes ennemis de trouver une seule ligne que la *philosophie*, *l'humanité*, *la politique*, puissent désavouer. Je ne saurois me plaindre de l'ingratitude de mes concitoyens. Ils ne me doivent rien; car je ne leur ai rendu aucun service, puisqu'ils ne m'ont jamais écouté. Lors même que j'ai été le plus applaudi, aux Jacobins, je n'ai recueilli que des applaudissemens stériles, et je ressemblois alors même, à une voix qui crie au secours dans le désert, et qui est répondue par des échos inanimés. Souffrez donc, J. Pierre Brissot, qu'inutile à la liberté publique, je me tourne vers la liberté individuelle. Permettez que, ne voulant être ni mendiant, ni fripon, démissionnaire d'un journal ruineux, et n'ayant point de fonction salariée, je me tourne vers la reconnoissance des opprimés. Pardonnez à un homme de loi de réclamer la loi en faveur des opprimés, fussent-ils même aristocrates. Si votre substitut, M. Gyrey Dupré, relève mes erreurs d'homme de loi, qu'il ne m'isole pas, en tonnant contre moi seul, tandis que mon affiche-consultation, est signée de MM. Regnaud-Dangely, Henrion, Martineau, Blondel, de Bruge, Bonnet. Pour vous, que l'espérance des patriotes a appellé au gouvernail; vous qui daignez qualifier *ingénieux* mon discours du mois d'octobre *sur notre situation*

politique, et qui, dans un de vos écrits (du mois de septembre, je crois), placiez naïvement la tête de J. P. Brissot entre le buste de J. J. Rousseau et de Mably; c'est à vous de remplir les deux tribunes de l'Assemblée Nationale et des Jacobins. Je ne vous les dispute point ; mais j'ai cru devoir à mes concitoyens de leur présenter le tableau de vos principales opinions et leurs résultats. J'ai dit les faits. En vous écrivant, le mépris a pris insensiblement la place de l'indignation. J'ai ri, me voilà désarmé ; et je doute si je dois conclure de tout ceci pour la perfidie ou l'impéritie de votre part. Je ne conclus point; mais je vous défie de nier vous-même que dans les deux cas et à coup sûr, vous n'ayez été le plus grand tueur de tous nos médecins politiques.

Notes.

(1) Les Puritains, du temps de Cromwel, portoient leurs cheveux coupés en rond. Quelques aides-de-camp de Lafayette avoient mis à la mode cette chevelure républicaine. Le nom de *têtes rondes* leur vient d'une exclamation de la femme de Charles I. qui, dans le tumulte de Westminster en 1640, voyant sous ses fenêtres, parmi les plus fougueux motionnaires, Samuel Barnardiston, s'écria: *Que voilà une belle tête ronde!*

(2) On ne manquera pas de prouver encore par ce paragraphe, que j'ai vendu ma morale aux joueurs; mais je la leur avois donc vendue il y a deux ans. Car, dans mon numéro 20, il y a un endroit remarquable, où, au sujet de Mably et de la loi de Lycurgue, que les *Lacédémoniens n'auroient de meubles que ceux faits avec la coignée et la scie*, je développois les

mêmes principes sur notre liberté. Je fus bien un peu grondé par Brissot, parce que je ne consentois pas à chasser tous les pâtissiers et même les menuisiers de la république, pour n'y laisser que des charpentiers. Il déplora mon aveuglement sur cette doctrine détestable; mais il n'alla pas jusqu'à dire que j'étois vendu.

(3) Voici le fait. A l'époque de mon renouvellement de bail avec Garnery, quelqu'un vint s'offrir à moi pour libraire de mon Journal, et m'en proposa 10000 francs. --- Mais êtes-vous solvable? --- Il demeuroit dans la même maison que moi; et pour me montrer qu'il n'étoit pas sans patron, il tira de sa poche une lettre où il me fit voir la signature de Lafayette. Je fus rassuré par un si bon répondant; et pour me laisser moins douter encore de ses relations, il m'offrit de me mener chez le général, voire y dîner toutes et quantes fois j'en serois curieux. Nous y allâmes ensemble un matin. A la manière dont il fut reçu, je vis bien qu'ils étoient de connoissance. En sortant, je me souviens que M. Ramond, qui étoit dans l'antichambre, me donna les plus grandes marques d'estime et de satisfaction, par des battemens de mains. J'étois suffisamment rassuré sur la solvabilité du libraire. Je signai le marché. Depuis, j'ai été confirmé dans mes soupçons sur le bailleur de fonds, quand j'ai vu le général flatté si souvent dans les gravures en tête du numéro, et l'éditeur si souvent en contradiction avec l'auteur. Mais quel que fût mon libraire, étoit ce se vendre de tirer de ma plume 10,000 liv. dans un temps où on étoit affamé de journaux, où Prudhomme donnoit 25,000 liv. à Loustalot; où mon Journal avoit le plus grand succès; où il rapportoit 30,000 l. puisqu'il avoit trois mille acheteurs? Etoit-ce me vendre que de toucher 10,000 liv. par les mains d'un autre, tandis que j'en aurois touché trente mille par les miennes, *si je n'avois voulu me débarrasser* des détails de l'expédition? Et y auroit-il rien d'absurde comme ce reproche qu'on me feroit, d'avoir été vendu à Lafayette, qui n'a été jugé par personne si sévèrement que par moi?

Violation de la Loi.

Citoyens ! On a violé la loi et vous allez juger avec quelle indignité.

Les législateurs patriotes se sont récriés dans le tems contre les décrets de la police correctionnelle, rendu sur le rapport de Desmeuniers, dont maints articles décèlent, par leur sévérité, l'intention évidente de rendre le joug de la loi plus insupportable que celui du despotisme, de faire regretter les *Lenoir* et les *Sartine*, et de fortifier du soulevement auxiliaire de tous les vices, la révolte de tous les crimes et de tous les abus contre la constitution.

Eh bien ! ce sont ces loix si sévères, si monastiques, que le tribunal de police correctionnelle trouve trop douces ; et ce n'est pas contre leur exécution qu'on réclame, mais encore contre leur infraction.

L'article 61 du décret porte : *les jugemens en matière de police corectionnelle pourront être attaqués par la voie de l'appel.*

L'article 35 concernant le plus grave de tous les délits soumis à la police correctionnelle, celui d'avoir *escroqué la totalité ou partie de la fortune* d'un citoyen porte : *en cas d'appel, le condamné gardera prison, à moins que les juges ne trouvent covenable de le mettre en liberté sous une caution triple de l'amende.*

On fait que par les loix anciennes, l'appel étoit suspensif de la peine infamante. Jamais dans l'ancien régime on n'envoya un homme à Biscètre, ni une femme

à l'Hôpital, lorsqu'il y avoit appel. Jamais on n'a pendu ou carcané personne, provisoirement et sauf l'appel.

La constitution, favorable à la liberté individuelle, fait plus pour l'accusé. On voit que dans le cas même de l'article 35, celui qui est condamné par un premier jugement pour *crime d'escroquerie*, non-seulement suspend l'exécution par l'appel, mais même peut jouir de la liberté en donnant caution.

Conçoit-on qu'un tribunal, dont tout le code se réduit à 71 articles, et pour qui la loi a renfermé en quatre pages tout ce qu'il doit savoir de jurisprudence; conçoit-on que le tribunal ait put ignorer ces articles 61 et 35 de la loi? Conçoit-on que la Dame Beffroi, par exemple, traduite devant lui en vertu d'un mandat d'amener le 18 de ce mois à neuf heures du soir, ait été traduite quatre heures après à la Salpétriere, non-obstant son appel, malgré ses offres de triple caution, malgré ses cris qui invoquoient la constitution et la loi.

Le sieur Dithurbide, négociant, condamné à 6 mois de prison correctionnelle à Bicêtre, y a de même été transféré non-obstant son appel.

Avec quelle audace des juges installées d'hier, foulent déjà aux pieds la loi! Je n'entre point dans le fond de l'affaire, on va dévoiler bientôt toute la monstruosité de cette procédure. On verra que la loi sur les jeux, n'a été si sévere que parce que, n'étant applicable qu'au flagrant délit; que dans cette affaire, loin qu'il y eut flagrant délit, il y avoit si peu de preuve, qu'avec un tribunal aussi expéditif, il n'y a pas un citoyen qui soit sûr de ne point aller coucher à Biscêtre.

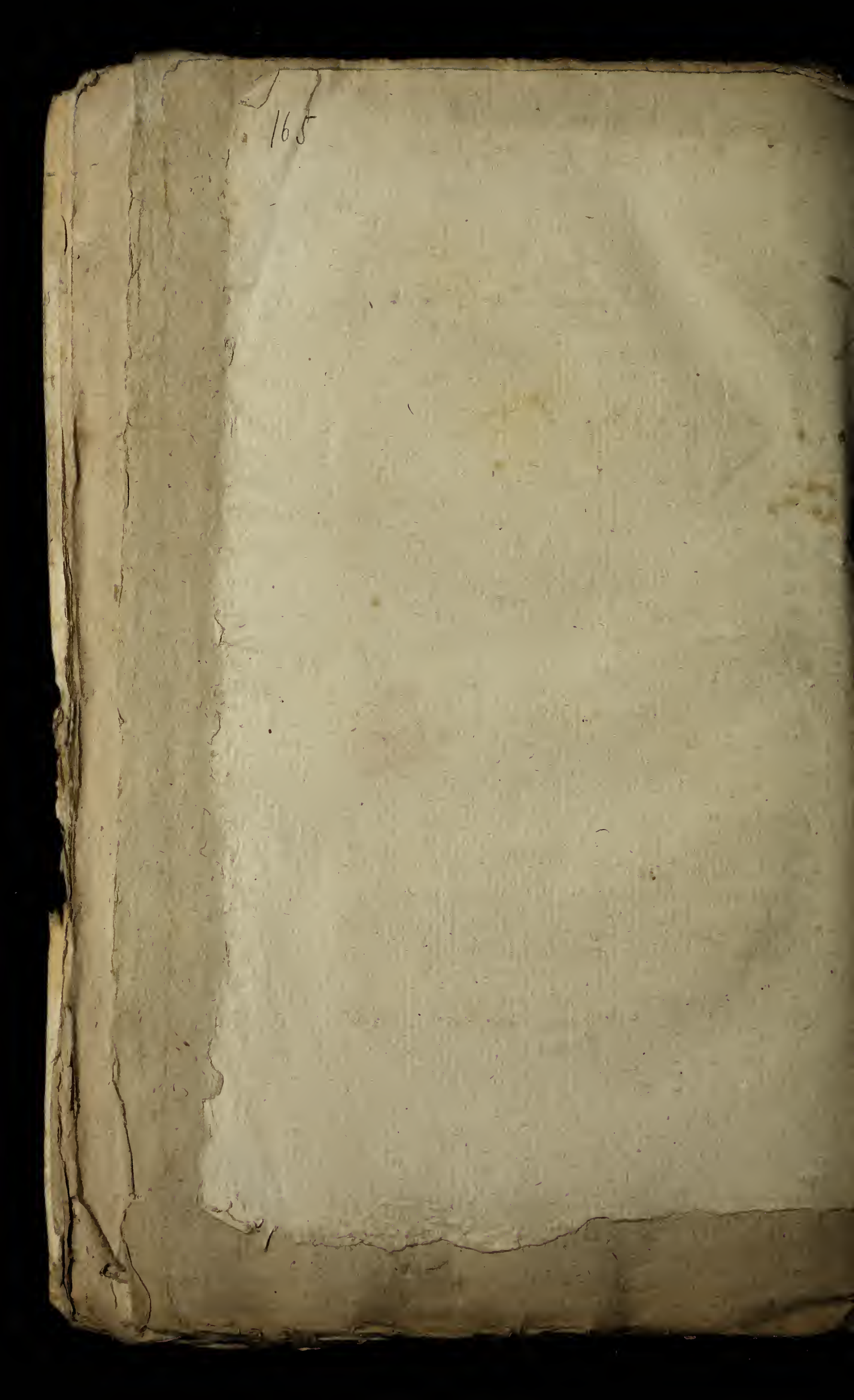
On montrera l'innocence des deux accusés ; cette affiche n'est que pour montrer le crime des juges. On a publié dans les jornaux, qu'ils avoient sévi contre des tripots ; mais y a-t-il un tripot plus odieux qu'un tribunal où on se joue de la liberté individuelle, et où on fait traîner arbitrairement à l'Hôpital et à Bicêtre, des accusés qui invoquent la loi.

Dans l'ancien Régime, le lieutenant de police se faisoit cent mille écus de rente sur les jeux. La police du nouveau, en montrant que ni le défaut de preuves, ni la loi ne peut arrêter sa verge corrrectionnelle, a-t-elle aussi spéculé sur la frayeur des coupable ? Quoiqu'il en soit, citoyens, ne souffrez pas que la loi soit jamais invoquée en vain, même par le coupable, même lorsqu'il est revêtu de la chemise rouge.

A ce que je viens de dire, comme hommes de loi, j'ajoute comme citoyen, qu'on se plaint de toutes parts que le tribunal de police correctionnelle et les juges des sections semblent conspirer à appésantir sur le pauvre comme sur le riche le joug de la loi, et à remplir le but du code *Desmeuniers*. Gardons-nous d'attacher le salut de la chose publique à une régénération des mœurs, *en ce moment*, impossible. Que les amis de la liberté ne donnent point des armes à ceux qui n'ont voulu que se servir contre elle des efforts de la dépravation comme de la religion, et à qui il est indifférent pour multiplier nos ennemis, de nous en susciter dans les tripots ou dans les temples. C'en seroit fait de notre liberté, si elle reposoit sur les mœurs. Elle a une base plus solide, c'est l'intérêt général. Si par corruption on entend la soif de l'or, Rome n'étoit gueres plus

corrompue que Paris, quand ce roi d'Afrique disoit : » ô ville venale, si je n'achete pas ton Sénat et ton peuple, c'est que je ne suis pas assez riche. » Ce sera aussi, parce que nous n'avons personne assez riche, pour acheter 25 millions d'hommes, que la cause de la liberté, de l'égalité triomphera. Si lorsque nos ancêtres n'étoient pas corrompus, lorsque Tacite les proposoit aux Romains comme des modeles de vertu, telle étoit la fureur du jeu dans les forêts de la Gaule et de la Germanie, que nos peres (c'est une vérité historique et incontestable) jouoient au *trente et un* et même ou *biribi* leur liberté individuelle; si ces hommes, qui avoient la servitude en horreur, mettoient pourtant dans un cornet le bonnet de la liberté, et se faisoient esclaves, *tant ils étoient*, disent les Historiens, *observateurs religieux de leur parole*, et gens d'honneur; est-il si étrange que cette passion pour les Jeux du hasard, se soit perpétuée jusqu'à nos jours, et se soit renouvellée avec fureur, depuis que la déclaration des droits a proclamé la *liberté de faire tout ce qui ne nuit qu'à soi-même*, *sans nuire à autrui*? N'est-ce pas de la part des auteurs de ce Code, une atrocité *à dessein*, pour faire redemander à grands cris, plutôt l'ancienne police et l'inégalité de peines entre les vices et les crimes, d'avoir ainsi égalé le joueur au voleur, et de les avoir condamnés à tirer ensemble l'eau du puits de Bicêtre ?

CAMILLE DESMOULINS, *Homme de Loi.*


165